



Assemblée générale d'architectes et de membres du personnel de bureaux genevois

Résolution

Réuni-e-s en Assemblée générale le lundi 14 octobre 2024, à l'appel du comité *Archi en colère!* et des syndicats Sit et Unia, de nombreux-euses architectes et membres du personnel des bureaux genevois, conviennent, entre autres, que :

- la dernière convention collective de travail des bureaux d'architectes à Genève, signée le 27 août 2024 par le syndicat Syna et l'association genevoise des architectes (AGA), pour une durée de 4 ans, repose sur des manœuvres antisyndicales, antidémocratiques et un accord de circonstances. Accord qui a évolué au coup par coup depuis le 1^{er} juin 2024, sous la seule pression mise par le collectif *Archi en colère!* via le lancement de la pétition « Équité salariale pour les architectes »¹ ;
- les améliorations obtenues ne sont ni plus ni moins celles que les syndicats Sit et Unia avaient exigées en vain lors de précédentes négociations. Leur échec avait contraint ces derniers à dénoncer pour le 31 mai 2024 l'ancienne CCT dont ils étaient seuls signataires avec l'AGA, Syna n'ayant jamais été actif dans la branche jusqu'alors ;
- ces augmentations ne sont par ailleurs toujours pas suffisantes, vu l'augmentation du coût de la vie subie au cours des 20 dernières années, le haut niveau d'études requis et les conditions de travail stressantes qui prévalent dans la branche ;

¹https://www.change.org/p/archi-en-col%C3%A8re-equit%C3%A9-salariale-pour-les-architectes-%C3%A0-gen%C3%A8ve?utm_medium=custom_url&utm_source=share_petition&recruited_by_id=bo603180-5d6c-11ef-9eb7-7564f5d74c3e

B. Salaires minimaux pour une durée hebdomadaire de 42 heures, soit 2'184 heures par année :

	SALAIRE BRUT MINIMUM A L'ENGAGEMENT	SALAIRE BRUT MINIMUM AVEC 1 AN D'EXPERIENCE	SALAIRE BRUT MINIMUM AVEC 3 ANS D'EXPERIENCE
2.1 Architectes Master – REG A ou équivalents	63'120.-	64'320.-	69'720.-
2.2 Architectes Bachelor – REG B ou équivalents	55'120.-	56'320.-	60'520.-
2.3 Dessinateurs CFC orientation architecture – REG C ou équivalents	53'620.-	54'820.-	58'420.-
2.4 Personnel administratif	53'620.-	54'820.-	58'420.-

- les responsables de l'AGA ont montré un mépris rare à l'encontre de leur personnel, n'hésitant pas à remettre en question ses compétences par voie de presse ;
- la signature de la nouvelle CCT avec un syndicat alibi n'a pour but – avoué du reste par ces nouveaux partenaires sociaux – que d'empêcher l'Etat de s'emparer de la question brûlante des salaires réels dans le secteur ;
- la nouvelle CCT ne prévoyant pas explicitement un processus de négociations salariales chaque année tenant compte notamment de l'IPC, comme l'exigeaient les syndicats Sit et Unia, les risques sont grands que les salaires déjà bas n'évoluent plus pendant 4 ans.

Ils-elles donnent mandat au comité *Archi en colère!* de poursuivre leurs activités aux côtés des syndicats Sit et Unia visant à l'amélioration des conditions de travail et de salaire dans la branche, et appellent vivement les membres de l'assemblée à renforcer ce dernier.

Ils-elles décident de :

- mandater le comité *Archi en colère!* et les syndicats Sit et Unia pour déposer la pétition au Conseil d'Etat et en transmettre une copie à titre informatif à Syna et l'AGA ; → oui à l'unanimité
- mandater le comité *Archi en colère!* pour qu'il demande au Conseil d'Etat d'ordonner rapidement à l'OCIRT de lancer une vaste enquête salariale, auprès de tous les bureaux d'architecture du canton et concernant toutes les classes salariales ; → oui à l'unanimité
- demander aux syndicats Sit et Unia qu'ils organisent rapidement une conférence de presse pour expliquer aux médias les tenants et aboutissants de cette affaire, étant précisé que jusqu'alors leur droit à la parole a été limité ; → oui à l'unanimité

- demander aux syndicats Sit et Unia de s'opposer à toute demande d'extension de la nouvelle CCT qui verrait l'ensemble du personnel soumis à un contrat collectif minimaliste, propre à favoriser la précarisation de nombreuses et nombreux jeunes diplômé-e-s (cfc, bachelor, master et autres) et le personnel administratif ; → 1 abstention, 0 contre
- mandater le comité *Archi en colère!* pour préparer une lettre ouverte aux différentes entités SIA, FAI, AGA, concernant la valorisation du travail effectué par les bureaux d'architecture et la problématique des honoraires, notamment pour les marchés publics – avec l'idée d'entamer une démarche commune auprès des autorités publiques. → oui à l'unanimité

Enfin, ils-elles fixent un cap minimal de travail au comité *Archi en colère!*, lequel, avec le soutien des syndicats Sit et Unia, est chargé d'élaborer un cahier de revendications visant à l'amélioration générale des conditions de travail en traitant notamment les points suivants :

Salaires:

- Augmentation réelle adaptée à l'inflation et reflétant réellement le niveau d'études
- Indexation des salaires chaque année
- Baisse du temps de travail hebdomadaire (40h00 max.)
- Salaire annuel sur 12 mois et instauration d'un vrai 13ème salaire (8,33% du salaire annuel).
- Création d'une nouvelle échelle de salaire sur l'ensemble de la carrière

Vacances :

- 5 semaines minimum, 6 semaines pour les moins de 20 ans et les plus de 50 ans
- Interdiction d'imposer les vacances à des périodes données

Heures supplémentaires :

- Contrôle strict des heures supplémentaires avec obligation de l'enregistrement du temps de travail réel
- Heures supplémentaires décomptées pour les chefs de projets, directeurs de travaux, etc.
- Interdiction de surclasser le personnel pour éviter de rémunérer les heures supplémentaires
- Majoration en temps et en argent des heures à récupérer

Congés spéciaux :

- Compensation à 100% du salaire lors de congés maternité
- Congé parental pour le deuxième parent indépendamment du genre

Résolution votée à l'unanimité,

Genève, le 14 octobre 2024